



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 17 janvier 2008

« La Concurrence fera baisser les prix »

La FCD salue la déclaration du Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, sur la volonté de mettre les médicaments non remboursés en libre-service

Depuis de nombreuses années, la FCD milite pour une vente libre des produits de parapharmacie.

Les enseignes du Commerce et de la Distribution œuvrent pour la simplicité et la baisse des prix, et souhaitent avoir la possibilité de vendre dans les grandes surfaces, des produits tels que les tests de grossesse ou des solutions pour lentilles tout en maintenant un niveau élevé de protection de la santé publique, dans le strict respect de la réglementation (marquage CE).

Le maintien sous monopole d'un certain nombre de produits qui ne sont pas des médicaments est négatif pour le pouvoir d'achat et constitue un frein à la croissance, comme la Commission Attali l'a évoqué.

En mars 1991 et en février 2005, le Conseil National de la Consommation a rendu deux avis favorables à l'ouverture de la concurrence pour certains produits de parapharmacie, qui sont restés lettre morte. Le Conseil de la Concurrence s'est également prononcé favorablement.

Jérôme Bédier, Président de la FCD, insiste pour qu'au cours de cette année la décision soit prise, par exemple dans le cadre de la loi de modernisation économique qui sera votée au printemps, et demande un entretien à ce sujet avec le Ministre de la santé.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53